



COMMUNIQUE

La Direction Générale des Douanes informe que ses services ont procédé à des opérations de saisie durant la période allant du 1^{er} janvier au 05 février 2019, ayant porté, notamment, sur ce qui suit :

- **Les stupéfiants (18 affaires):**

- Un kilo cent cinquante grammes (1Kg 150 g) de cocaïne ;
- Cent soixante-deux kilos et deux mille quatre cent deux grammes (162,2342 Kg) de Kif traité ;
- Dix mille huit cent quatre-vingt (10 880) comprimés psychotropes.

- **Les devises (10 affaires) :**

- Trois cent vingt et un mille neuf cent cinquante euros (321 950 €) ;
- Trente-neuf mille sept cent quatre-vingt dollars américains (39 780 \$ US) ;
- Trente mille deux cent quarante dinars tunisiens (30 240 DT) ;
- Vingt et un millions sept cent cinquante mille dinars algériens (21 750 000 DA).